RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02317
Numéro SIREN : 807 856 596
Nom ou dénomination : GROUPE NICE-MATIN

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2020 sous le numéro de dépôt 7632

# Greffe du tribunal de commerce de Nice

## Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/7632

Type d'acte : Divers
Nomination d'administrateur provisoire
Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Déposant :

Nom/dénomination : GROUPE NICE-MATIN

Forme juridique :

N° SIREN : 807 856 596

N° gestion : 2014 B 02317

Copie certifiée conforme
CL / 02/08/2020 22:03:50
N° de dépôt - 2020/7632 / 807856596

**GROUPE NICE MATIN**
**Société par actions simplifiée**
**Au capital de 4.848.001 euros**
**Siège social : 214 boulevard du Mercantour,**
**06200 Nice**
**807 856 596 RCS Nice**

L'an 2020, le 14 avril,

Anthony Maarek, agissant en qualité de Président du Groupe Nice-Matin, société par actions simplifiée au capital de 4.848.001,00 euros, dont le siège social est situé 214, boulevard du Mercantour, 06200 Nice, immatriculée au RCS de Nice sous le numéro 807 856 596

a, par le présent acte, certifié que :

En application des dispositions statutaires, le président a consulté par écrit les associés sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur
- Décision à prendre dans le cadre de l'article L225-248 du Code de Commerce
- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Les résolutions ci-après ont été soumises à l'approbation de chacun des associés.

Copie certifiée conforme
CL / 02/08/2020 22:03:50
N° de dépôt - 2020/7632 / 807856596

**GROUPE NICE MATIN**
**Société par actions simplifiée**
**Au capital de 4.848.001 euros**
**Siège social : 214 boulevard du Mercantour,**
**06200 Nice**
**807 856 596 RCS Nice**

**Première résolution - Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur**

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 mars 2020, aux fonctions d'administrateur de Monsieur Christophe Mare demeurant 16 rue de la paix, 92700 Colombes en remplacement de Michael Boukobza démissionnaire,

En conséquence, Monsieur Christophe Mare exercera ses fonctions pour une durée de deux ans.

**Vote :**

SCIC Nice-Matin : pour

L'Avenir Développement : pour

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Deuxième résolution - Décision à prendre dans le cadre de l'article L225-248 du Code de Commerce**

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de Groupe Nice-Matin (la « **Société** ») sont inférieurs à la moitié du capital social et décide, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce de ne pas dissoudre la Société.

**Vote :**

SCIC Nice-Matin : pour

L'Avenir Développement : pour

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Troisième résolution- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités**

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

**Vote :**

SCIC Nice-Matin : pour

L'Avenir Développement : pour

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme
CL / 02/08/2020 22:03:50
N° de dépôt - 2020/7632 / 807856596

**GROUPE NICE MATIN**
**Société par actions simplifiée**
**Au capital de 4.848.001 euros**
**Siège social : 214 boulevard du Mercantour,**
**06200 Nice**
**807 856 596 RCS Nice**

Il a été envoyé à chaque associé, par consultation écrite, les documents afférents à l'ordre du jour.
Les associés ont été priés de renvoyer leur bulletin de vote dans un délai de huit jours à compter de cette date.

Il ressort de la consultation parvenu dans le délai fixé que ces résolutions ont été approuvées.

Les copies des lettres qui ont été adressées aux associés, ainsi que les réponses des associés à ces lettres, ont été annexés au procès-verbal des présentes constatations, pour être classés dans les archives de la Société.

Fait à Nice,
Le 14 avril 2020
Le Président

Copie certifiée conforme
CL / 02/08/2020 22:03:50
N° de dépôt - 2020/7632 / 807856596